

Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**  
Avocats au Barreau de BONNEVILLE  
Immeuble «La Résidence », 111 Rue du Pont, 74130 BONNEVILLE  
*cabinet@briffod-avocats.fr*

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE  
**D'UN APPARTEMENT, DE DEUX PARKINGS ET D'UNE CAVE**  
sis sur la Commune de **PRAZ SUR ARLY** (Haute-Savoie),  
365 Route des Belles, dans une copropriété dénommée « LE CHARDONNERET »

**MISE A PRIX : 12.000 € (DOUZE MILLE EUROS), frais en sus**

Fixée au **JEUDI 17 NOVEMBRE 2022 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête du **Syndicat des Copropriétaires de l'ensemble immobilier LE CHARDONNERET**, dont le siège est 365 Route des Belles - 74120 PRAZ SUR ARLY, représenté par son syndic en exercice, **FONCIA MONT BLANC**, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 125.550 €, inscrite au RCS d'ANNECY sous le n°489 430 629, prise en son établissement secondaire sis 938 Route Nationale – 74120 MEGEVE et en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat **la SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**.

**DÉSIGNATION DES BIENS** : Sur la Commune de **PRAZ SUR ARLY** (Haute-Savoie), 365 Route des Belles, dans un ensemble immobilier dénommé « LE CHARDONNERET » cadastré **section A n°2947, soit les lots** :

- **n°5** : *un parking* et les 23/10.000<sup>e</sup>,
- **n°6** : *un parking* et les 22/10.000<sup>e</sup>,
- **n°15** : *une cave* et les 3/10.000<sup>e</sup>,
- **n°24** : au rez-de-chaussée *un appartement d'une superficie privative Loi Carrez de 52,77 m<sup>2</sup>* se décomposant comme suit : entrée, séjour, coin cuisine, terrasse, cabine, salle de bains, WC, chambre 1, chambre 2. Et les 702/10.000<sup>e</sup>.

Etat descriptif de division et règlement de copropriété reçu le 02.08.1999 par Maître GUERRAZ, Notaire associé à UGINE, publié au Bureau des Hypothèques de BONNEVILLE le 30.08.1999 volume 1999 P n°7518.

**OCCUPATION** : Aux termes du procès-verbal de description dressé le 13 avril 2022, le bien est occupé comme suit :

« *Le nom de l'actuel propriétaire est toujours mentionné sur l'interphone.*

*Le logement est totalement meublé, garni et décoré.*

*Toutefois, il n'est plus alimenté ni en électricité ni en eau. »*

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Huissiers de Justice au FAYET, le 13 avril 2022 et annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 24 mai 2022 au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°22/00905, où chacun peut en prendre connaissance.

**VISITE** : une visite sera organisée par la SAS SAGE ET ASSOCIES le VENDREDI 04 NOVEMBRE 2022 de 14 heures à 15 heures.

**ENCHÈRES** : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

**RENSEIGNEMENTS** : pour plus de renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**, Avocats – (Tél. 04.50.97.00.07),
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé – (Tél. 04.50.25.48.00).

*Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 22 septembre 2022.*